

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er février 2024**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jacques LE ROUX**

**N° 12**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 07/02/2024 (accusé de réception du 07/02/2024)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Modification du tableau des emplois**

**Il est proposé au conseil municipal d'adopter une modification du tableau des emplois.**

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois permettant le bon fonctionnement des services.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à une modification du tableau des emplois suite à des réorganisations de services présentées au comité social territorial au comité social territorial du 15 janvier 2024.

***Créations d'emplois permanents (1) :***

<b>EMPLOIS</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>GRADE MINIMUM</b>	<b>GRADE MAXIMUM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Assistant d'enseignement de musique à 55% (Poste n°1076)	DC	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Modification de quotité  A la date de départ en retraite de l'agent occupant le poste n°1069
Responsable d'un domaine à temps	DC	Professeur d'enseignant	Professeur d'enseignant	Requalification d'un professeur

complet (Poste n°1685)		ent artistique de classe normale Attaché	ent artistique hors classe Attaché principal	d'enseignement artistique et modification de quotité  A la date de départ en retraite de l'agent occupant le poste n°1069
Animateur enfance ou du secteur social à 42%  (Poste n° 1482, 1509)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité
Animateur enfance ou du secteur social à 40%  (Poste n° 1492, 1500)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité
Animateur enfance ou du secteur social à 60%  (Poste n°1813, 1809, 1854)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité
Animateur enfance ou du secteur social à 58%  (Poste n°1830, 1852)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité
Animateur enfance ou du secteur social à 51%  (Poste n°1846, 1856, 1848)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité

Animateur enfance ou du secteur social à 54% (Poste n°1822)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité
Animateur enfance ou du secteur social à 52% (Poste n°1838)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité

(1) *Emploi qui, pour les besoins du service, peut être occupé par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire dans les conditions fixées par l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique*

***Suppressions d'emplois permanents :***

<b>EMPLOIS</b>	<b>DIRECTION</b>	<b>GRADE MINIMUM</b>	<b>GRADE MAXIMUM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Assistant d'enseignement de musique à temps complet (Poste n°1076)	DC	Assistant d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Modification de quotité  A la date de départ en retraite de l'agent occupant le poste n°1069
Professeur d'enseignement artistique à 65% (Poste n°1685)	DC	Professeur d'enseignement de classe normale	Professeur d'enseignement hors classe	Requalification en responsable d'un domaine et modification de quotité  A la date de départ en retraite de l'agent occupant le poste n°1069
Animateur enfance ou du secteur social à 44% (Poste n°1482)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité

Animateur enfance ou du secteur social à 42% (Poste n°1492,1500)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité
Animateur enfance ou du secteur social à 58 % (Poste n°1813, 1854)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité
Animateur enfance ou du secteur social à 40% (Poste 1509)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité
Animateur enfance ou du secteur social à 62% (Poste n°1830,1822)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité
Animateur enfance ou du secteur social à 61% (Poste n°1846, 1848)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité
Animateur enfance ou du secteur social à 52% (Poste n°1809)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité
Animateur enfance ou du secteur social à 51.10% (Poste n°1856)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité

Animateur enfance ou du secteur social à 53% (Poste n°1852)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité
Animateur enfance ou du secteur social à 60% (Poste n°1838)	DEEJ	Echelle C1	Echelle C3	Modification de quotité

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la modification du tableau des emplois ci-dessus exposée.